

1616 au 19^e juin de la même année, il a judicieusement pensé qu'il fallait placer dans cet intervalle la date de la naissance de Jean-Marie de La Mure.

Suivant toutes probabilités, La Mure dut faire ses premières études au collège des Jésuites de Roanne, fondé par son grand-oncle, Jacques Coton de Chenevoux, frère du confesseur de Henri IV. Il y acquit une instruction solide telle qu'on la recevait alors.

Nous ignorons à quelle époque il vint se fixer à Montbrison, où, à partir de 1653, on le voit chanoine de Notre-Dame. Le document le plus ancien qui le montre revêtu de cette qualité est un registre des vœux des religieuses du couvent de Sainte-Élisabeth du Tiers-Ordre de Saint-François de la ville de Roanne. Deux professions, en date du 10 juillet 1653, y sont reçues par Jean-Marie de La Mure, *prêtre, sacristain*, et chanoine de Notre-Dame d'Espérance.

Il avait été attiré à la vie religieuse par ses propres inclinations non moins que par les exemples des siens. Sa ferveur et son mérite lui valurent bientôt la dignité de sacristain, la troisième du Chapitre dans l'ordre hiérarchique. Pieux, modeste, recueilli, âpre et patient au travail, chercheur infatigable, sa vie entière se partagea entre ses devoirs de prêtre et ses explorations historiques. Il a parlé très-rarement de lui et de ses ouvrages, et toujours dans les termes les plus humbles. Voici comment il termine sa *Bibliothèque forésienne* : « Et parce que l'auteur de cette notice, dit-il, est lui-même natif du Forez, comme ayant eu naissance en la ville de Roanne, il clora, comme se réputant supernuméraire, ce catalogue, et rendant compte au public de l'employ de sa solitude, après l'acquit de ses offices, il l'instruira icy de ce qu'il projecte de publier, sous le juste sentiment pourtant qu'il se doit à soy même dans la veue de son indignité, que tout ce qui est party de luy n'est estimable que par sa matière. » Et après avoir fait suivre ces réflexions de la liste de ses écrits, il termine ainsi son opuscule : « En tous lesquels ouvrages, aussy bien qu'en celuy-cy, l'Auteur, en rendant ce qu'il doit à sa profession et à sa Patrie, s'est pro-